

N° 1334 - SEPTEMBRE 24

ELECTIONS DU 13 OCTOBRE 2024 – ABSENCE 2 POSSIBILITÉS :

Le vote par procuration vous permet, si vous êtes absent, de vous faire représenter, par un autre électeur.

4 cas de figure justifient que vous puissiez donner procuration à un autre électeur. Pour chaque cas, une pièce justificative vous sera demandée en plus du document de procuration.



SOUTENONS NOS COMMERCES LOCAUX !

Le 13 octobre, si ...	...vous devrez joindre à votre procuration le justificatif suivant :
Vous ou un proche êtes malade et ne pouvez pas vous déplacer pour aller voter	Un certificat médical d'un médecin (qui n'est pas candidat).
Vous êtes à l'étranger (pour des raisons non professionnelles)	Une preuve de réservation OU un titre de transport OU une attestation d'un organisme de voyage OU une déclaration écrite sur l'honneur attestée par le Bourgmestre.
Vous travaillez ou étudiez	Un certificat de votre employeur / établissement OU une déclaration sur l'honneur si vous travaillez en tant qu'indépendant attestée par le Bourgmestre.
Vous êtes juridiquement privé de liberté	Un certificat de l'établissement où vous séjournez.

Comment faire ?

1. Assurez-vous d'être dans une situation justifiant un vote par procuration.
2. Complétez le formulaire de remise d'une procuration et joignez-y la ou les pièce(s) justificative(s).
3. Le jour de l'élection, le porteur de procuration se présentera au bureau de vote dans lequel vous êtes convoqué. Le porteur de procuration devra être muni :
 - de sa convocation ;
 - de sa carte d'identité ;
 - du formulaire dûment complété et signé par vous-même et par lui-même ;
 - de la ou des pièces justificatives nécessaires.
4. Le président du bureau de vote vérifiera les documents en possession du porteur de procuration et pourra refuser le vote par procuration si la procédure n'a pas été respectée.

Vous ne pouvez remettre une procuration qu'à un autre électeur. Celui-ci ne pourra porter qu'une seule procuration. Si vous êtes un électeur belge, vous devez remettre la procuration à un autre électeur belge.

La délivrance d'un justificatif d'absence : les motifs doivent être transmis au Procureur du Roi de Dinant, qui admettra ou non le fondement des excuses. Ceux-ci peuvent être déposés au guichet du service population.

SERVICE POPULATION/ETAT CIVIL - PERMANENCES

En raison de l'organisation des élections les permanences du service population sont modifiées au mois d'**octobre** :

La permanence du 1er samedi du mois aura lieu **le samedi 12 octobre de 09h à 12h.**

Une permanence aura lieu également le dimanche 13 octobre de 08h à 12h – **uniquement dans le cadre des élections**

RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ:
LES LUNDI 09 ET 23 SEPTEMBRE 2024

RAMASSAGE DES PAPIERS/CARTONS
LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

N° 1333 - SEPTEMBRE 24

ACTIVITÉS DU PCS :

Permanence juridique pour parent solo

A partir du 18 septembre, tous les 3ème mercredis matins du mois au Château communal à Nismes, salle des Mariages.

Atelier Questions Logement

Le 19 septembre de 13h30 à 15h30 : « **Humidité - Facture d'électricité trop élevée... Comment puis-je m'en sortir ?** » Atelier animé par le PCS au Château communal à Nismes, salle du Conseil.

Remise à niveau du code de la route pour seniors

Le mardi 24 septembre de 9 à 16h au Château communal à Nismes, salle du Conseil.

Mercredi papote : moment d'échange entre femmes

Le mercredi 25 septembre de 9h30 à 11h30 au Château communal à Nismes, salle du Conseil.

Défi logement (Service d'accompagnement au logement, aides et primes logements, infos diverses, ...)

Le 25 septembre à la salle communale de Thy-Le-Château à partir de 16h30.

Rangement révolution : Dites adieu au désordre

Les 3 et 10 octobre de 9h30 à 12h à la salle Châtillon à Nismes.

Intéressez par une ou plusieurs de ces activités ?

Infos et inscriptions au PCS de Viroinval 060/303654 ou pcs@viroinval.be

BOURSE AUX VÊTEMENTS - JOUETS - PUÉRICULTURE

Samedi 05 octobre 2024 de 10h00 à 16h00 au Centre Culturel Action Sud à Nismes. Entrée libre.

Entrée libre. Exposant : 7 euros l'emplacement et 4 euros la tringle.

Réservation et informations : 0474/61 80 55

VOTRE ENFANT SOUHAITE S'INSCRIRE À UN CLUB SPORTIF OU UNE ACTIVITÉ CULTURELLE ?

Le CPAS vous informe qu'une aide financière peut vous être octroyée pour payer les frais d'inscription.

Renseignements et conditions d'octroi au 060/31 24 90.

AVIS DE FERMETURE

Les services administratifs et techniques **Commune et CPAS** ne seront pas disponibles le **vendredi 13 septembre après-midi** (à l'exception du service population pour le dépôt des listes dans le cadre des élections communales)

Nous vous informons que les services technique et administratif de l'Administration Communale seront **fermés le vendredi 27 septembre 2024**.
Nous vous remercions pour votre compréhension.

Retrouvez toute l'actualité communale
sur le site www.viroinval.be et sur la page Facebook «Viroinval Infos»